



ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A
L'ARC

DE SEINE MARITIME

SAMEDI 28 JANVIER 2023










SAINT AUBIN LES ELBEUF



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
SAMEDI 28 JANVIER 2023 à 14h00
SAINT AUBIN LES ELBEUF
Salle Thommeret, rue André Gantois.

ORDRE DU JOUR

-  Rapport moral et d'activités du Président.
-  Election du délégué à l'AG de la FFTA
-  Rapports des Commissions
-  Compte de résultat au 31/12/2022
-  Rapport du Vérificateur aux comptes.
-  Présentation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2023
-  Résultat de l'élection du délégué
-  Récompenses pour les podiums sur les Championnats Nationaux et Internationaux
-  Questions et informations diverses

Afin d'éviter des déplacements inutiles et coûteux dans les semaines à venir, sitôt la fin de l'Assemblée Générale, la Commission sportive procédera à l'ébauche du calendrier puis la Commission arbitrage à l'affectation des arbitres sur les concours.

SITUATION AU 31 08 2022			
CLUB	NOM	licences	voix
STRUCTURES PRESENTES			
09 76 089	1ERE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL	35	3
09 76 090	ARC CLUB DE FECAMP	48	4
09 76 091	LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS	42	4
09 76 093	ARCHERS VALERIQUEAIS	36	3
09 76 095	GALLIA CLUB OMNISPORTS DE BIHOREL	40	3
0 976 096	LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE	19	1
09 76 100	LES ARCHERS BLANCS	50	4
09 76 103	CIE HAVRAISE DE TIR A L ARC	104	8
09 76 104	LES ARCHERS DE PREAUX	69	6
09 76 105	CIE DES ARCHERS D AUFFAY	21	2
09 76 109	COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS	24	2
09 76 110	ARC ROBERT LE DIABLE	43	4
09 76 111	ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST	40	3
09 76 112	ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE	65	6
09 76 113	E.S.A.CIE DES ARCHERS AUMALOIS	28	2
09 76 115	CIE D'ARCHERS DE GRAND COURONNE	44	4
09 76 116	MSA ASRUC TIR A L'ARC	103	8
09 76 120	LES ARCHERS DU QUESNOT	55	5
09 76 121	LES-ARCHERS-DU-COLOMBIER	38	3
09 76 122	ARC CLUB D'EPOUVILLE	72	7
09 76 124	ARC ROUEN CLUB	83	7
09 76 128	ARCHERS DU GRAND COLMOULINS	18	1
09 76 129	LES ARCHERS DES HALLES	23	2
09 76 130	CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	49	4
09 76 131	CIE DES ARCHERS DU RONCHAY	40	3
09 76 132	ARCHERS DU ROY GUILLAUME	65	6
09 76 133	LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT	49	4
TOTAL			109
STRUCTURES ABSENTES EXCUSEES			
0 976 106	COMPAGNIE DES ARCHERS DE FERRIERES EN BRAY	14	1
09 76 114	L'ARC ST ROMANAIS	8	1
TOTAL			2
STRUCTURES ABSENTES NON EXCUSEES			
09 76 087	CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS	80	7
09 76 098	TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB	28	2
09 76 099	AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE	5	0
09 76 108	CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE	11	1
09 76 117	LES ARCHERS BEUZEVILLAIS	20	1
09 76 134	1ERE CIE D ARC DES TEMPLIERS	43	4
09 76 138	LES ARCHERS DE TURRETOT	38	3
TOTAL			18
76000	COMITE DEPARTEMENTAL SEINE MARITIME	1550	129

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER

Après émargement de la liste des structures affiliées au CD76, 27 sont représentées, 2 sont absentes excusées et 7 absentes non excusées.

Les 27 structures présentes totalisent un nombre de voix de 109 sur un total de 129
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Robert BLOT, Président du CD76 déclare ouverte l'Assemblée Générale à 14h15.

Avant de présenter ses 2 rapports, Le Président du CD76 remercie Anne Sophie LECOMTE Présidente des Archers du Quesnot et ses bénévoles pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Il remercie l'Assemblée et l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué dans les structures et met l'accent sur le lien de vie que procure le sport dans la vie des communes.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentantes et représentants des clubs et compagnies, le Président donne lecture de son rapport moral, puis du rapport d'activités.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION

Le Secrétaire Général propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du délégué du Comité Départemental à l'Assemblée Générale de la FFTA.

Pour le poste de délégué un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Robert BLOT

Robert Blot est élu avec 109 voix

RAPPORT DES COMMISSIONS

Le Secrétaire procède ensuite à la lecture des rapports des Commissions jeunes et formation, arbitres et Sportive

COMPTE DE RESULTATS

La Trésorière présente le compte de résultats pour l'exercice 2021/2022

Celui-ci fait ressortir un montant de 12 966.92 € en recettes et de 21 254.41 € en dépenses soit un résultat négatif de 8 287.49 €.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le vérificateur aux comptes étant absent, c'est le secrétaire qui donne lecture de ses commentaires et de sa conclusion.

APPROBATION DU RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents

QUITUS A LA COMMISSION DES FINANCES

Sur proposition écrite de Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes, il est proposé de donner quitus à la Trésorière.

Le Quitus est donné à l'unanimité des présents

RECONDUCTION DU MANDAT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le vérificateur par message du 24 janvier 2023 a proposé de prolonger son mandat d'un an.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents

BUDGET PREVISIONNEL 2023

La trésorière présente à l'Assemblée le budget prévisionnel pour le prochain exercice.

Il est adopté à l'unanimité des présents

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Le Président procède ensuite à la remise des récompenses aux archères et archers pour les podiums (équipe et individuel) sur les Championnats de France, d'Europe et du Monde

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Secrétaire Général lance un appel pour les organisations des prochaines AG.

Une première AG est prévue se dérouler fin janvier 2024 puis une autre en octobre, électorale cette fois-ci, 2024 étant une année Olympique.

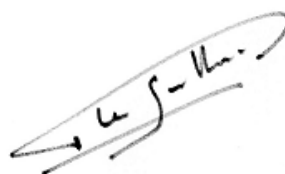
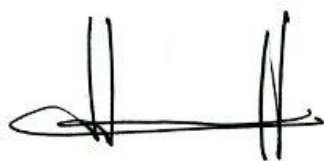
Quelques structures candidatent. Le Secrétaire précise que les choix seront effectués lors d'un prochain Comité Directeur après la confirmation écrite des structures.

Suite à la démission du référent labellisation un appel à candidature est lancé. Un seul volontaire, Monsieur Nicolas VARNIERE.

L'ordre du jour étant épuisé, Robert BLOT, Président du Comité Départemental clôt cette Assemblée Générale à 15h30

Robert BLOT
Président du CD76

Pascal LE GUELLEC
Secrétaire Général



DOCUMENTS

EN

ANNEXE

Page 7 : Rapport Moral du Président

Page 8 : Rapport d'activité

Pages 9 & 10 : Commentaires du Vérificateur aux comptes

Page 11 : Rapport du Vérificateur aux comptes

Page 12 : Compte de résultat

Page 13 : Budget prévisionnel 2023

Pages 14 & 15 : Invitation à l'Assemblée Générale

Page 16 : Candidature délégué CD76

Page 17 : Résultats du vote

Pages 18 & 22 : Feuilles des émargements des structures

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc SAINT-AUBIN-LES- ELBEUF le samedi 28 Janvier 2023.

Je commencerais cette assemblée générale ordinaire en rappelant que le site internet du Comité Départemental fonctionne toujours sur Sports Régions " tiralarc76.com " pour la diffusion des documents concernant le Tir à l'Arc en Seine-Maritime.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les présidentes et présidents présents pour cette AG.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches pour cette année 2023. Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires pour les décisions prises.

J'adresse aussi mes félicitations à Nicolas VARNIERE, notre PCDA pour le suivi des calendriers d'arbitrage, et surtout la gestion des arbitres sur les compétitions qui devient difficile, due à la réduction des effectifs.

J'encourage de nouveau les arbitres en formation à poursuivre jusqu'au bout leurs efforts même s'ils n'ont pas encore été reçus à l'examen. Nous avons besoin de renouveler l'effectif de notre corps arbitral dans notre département.

Nous avons enregistré pour la fin de saison 2021/2022, un nombre de **1550** licenciés

Des changements sont intervenus à la présidence des clubs : Séverine HORCHOLLE à Pavilly, Richard CHAUMEIL à Yvetot, et Anthony RIOULT à Notre Dame de Gravenchon
A noter le changement de dénomination du club Centre de Loisirs de Turretot qui devient Les Archers de Turretot avec son président Jean-Claude DELVAUX.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers dans les clubs.

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

RAPPORT MORAL SAISON 2021/2022

Les dossiers « Aide au Sport », « Equipes évoluant en National », « Manifestations Sportives » du Département pour les clubs est indisponible pour l'instant à la suite d'une cyber-attaque depuis début décembre 2022 et en cours de résolution, dossiers avec envoi uniquement par internet à sport76@seinemaritime.fr sur le site du télé-services du Département.

Je rappelle de nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Le Comité Départemental a participé pour sa part au financement des stages techniques pour les jeunes archers de la pré-filière départementale.

Sur la saison 2021/2021 il y eu 5 jeunes en préfilère.

Suite à la réfection du mur de tir financé par le CD76, désormais la préfilère se déroule à Yerville

Le Comité Départemental à également financé la formation de 15 arbitres au module PSC1

Pour mémoire mais très important:

Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc.

Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres.

Les arbitres doivent aussi participer au moins à 2 concours dans l'année hors celui de leur club. Aucune dérogation n'est toujours pas accordée par la FFTA.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les clubs qui ont pu organiser quelques manifestations dans l'année en partenariat avec les Communes, le Département, la Région ou la FFTA.

Bien sûr, je renouvelle toutes mes félicitations aux archers du Département qui sont montés sur les podiums des Championnat de France sur la saison 2021/2022 et que nous récompenserons comme les années précédentes
à la fin de cette AG.

J'ai toujours beaucoup de plaisir à présider ce Comité pour faire rayonner le Tir à l'Arc en Seine-Maritime et aussi hors département.

J'essaie toujours de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres, appels téléphoniques ou mails, dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention.

COMMENTAIRES DU VERIFICATEURS AUX COMPTES

Suite à cette présentation, lecture est faite des commentaires de Monsieur Stéphane PETTE, vérificateurs aux comptes, qui malheureusement ne peut être présent à cette Assemblée Générale.

L'exercice 2022 a été moins impacté par le contexte sanitaire notamment avec la levée de l'interdiction par la FFTA d'organiser de compétitions.

A partir du tableau comparatif des « Comptes de Résultats » des années 2020 et 2022 et du détail des opérations du « Grand Livre », il résulte quelques constats et remarques.

Pour les Recettes :

Les subventions : Une baisse est constatée d'un peu plus de 2.000€ ce qui confirme la politique budgétaire orientée à la baisse pour les subventions en faveur des clubs sportifs.

C'est désormais une somme forfaitaire basée sur le nombre de licencié. Espérons qu'il n'y aura pas de nouvelles règles pour l'année prochaine.

Cette année, comme les années passées, pas de subvention du CNDS

Les licences : Bien que les effectifs de licenciés soient en hausse, les recettes sont à la baisse sous l'incidence de la décision de votre AG de 2022 de prendre en charge 2€ par licence par le CD76, soit environ 3.000€ de recettes en moins.

La Préfilière : Peu de participation financière aux stages qui sont quasi totalement pris en charge par le CD

Intérêts sur livret : La banque comptabilise à des dates variables les intérêts sur le compte sur livret. Les intérêts sont comptabilisés à la date de la première opération qui suit l'arrêté au 31/12.

Cette année les intérêts ont été comptabilisés sur l'exercice avec l'incidence d'un taux du livret est à la baisse.

Remarque générale sur les recettes

Les recettes globales baissent de près de 20% (hors valorisation du bénévolat) conséquences directes de votre choix de prise en charge de 2€ par licence (3.000€) et de la baisse des subventions du Département (-2.000€).

Un maintien du niveau de subvention et des licences auraient permis une progression des recettes de l'ordre de +10%.

Pour les Dépenses

Les compétitions sur la saison ont retrouvé un bon niveau mais avec moins de tireurs inscrits par compétition d'où la baisse de recette par rapport à 2020 mais d'un bon niveau par rapport à 2021 (+59%).

Le choix du CD de mettre l'accent sur les formations pour compenser 2021 (contexte sanitaire) fait que le coût a plus que triplé.

Toutes les autres dépenses ont été maîtrisées ou diminuées et se compensent à un poste près : les frais de réunion du Bureau au CRJS.

Celui-ci n'existe plus en tant que tel et les locaux ont été repris par la commune avec suppression de la cuisine. Les salles de réunion sont maintenues mais les repas sont achetés à l'extérieur avec un surcoût

D'une façon générale le Comité Départemental reste très attentifs à la maîtrise des charges.

Les Résultats

Des recettes en forte baisse et des dépenses qui retrouvent leur niveau de 2020 génèrent un résultat fortement négatif à -8.287,49 €.

La Trésorerie

Pour fonctionner le CD 76 doit assurer la trésorerie des opérations de septembre à janvier en attendant les subventions et les règlements des licences, voire un exercice complet.

La situation au 31 décembre reste très bonne et permet d'envisager l'exercice 2023 très sereinement car la trésorerie représente près d'une année et demie de dépenses au regard de celles de l'exercice 2022, soit en arrondi.

- Compte chèque : + 24.000 €
- Compte sur Livret : + 13.000 €

Le CD 76 pourra faire face et maintenir son activité en 2023 sereinement

Préconisation du Vérificateur aux comptes

L'exercice 2022 renforce le constat sur la baisse récurrente des subventions non affectées (avec à terme, peut-être, une disparition totale ou un changement d'assiette de référence).

Une des préconisations antérieures reste d'actualité sur la réflexion quant au mode de financement du CD 76 pour que celui-ci continue à remplir sa mission.

Il faut cependant être attentif aux recettes car si la baisse des subventions se confirme, la prise en charge par le CD d'une petite part des licences devra peut-être être revue.

Dernier point d'attention qui concerne la valorisation du bénévolat, les normes comptables évoluent et les règles des subventions le peuvent aussi.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue à MONTIVILLIERS le 29 janvier 2022, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2022.

Votre trésorier a mis à ma disposition, par dématérialisation, l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale
- Les justificatifs de dépenses et de recettes sur demandes spécifiques
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2022
- Le budget prévisionnel 2023

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 29 janvier 2022, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2022.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale du CD 76.

Fait à Paris le 24 janvier 2023 pour valoir ce que de droit.

Stéphane PETTE
Vérificateur aux comptes

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime

Compte de résultat 2022

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	3 547,00	concours et championnats	5 904,07
FFTA licences	8 430,50	commissions jeunes, sportive et formation	12 872,39
		frais de fonctionnement	656,88
chronotir etc	718,00	frais postal	92,30
participation	115,00	frais réunion crjs + AG	1 239,82
reversement bancaire	8,50	déplacements mission	151,20
reprise de chèque non encaissé en 2020	80,00	frais bancaires	207,75
		cotisation CDOS	130,00
interets livret	67,92		
Bénévolat	9 289,51	Bénévolat	9 289,51
dont déplacements bureau et arbitrage	2 997,31	dont déplacements bureau et arbitrage	2 997,31
total recettes	12 966,92	total dépenses	21 254,41
total recettes avec bénévolat	22 256,43	total dépenses avec bénévolat	30 543,92
compte de résultat : -8 287,49			

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	3 500,00	concours et championnats	6 000,00
FFTA licences	8 500,00	commissions jeunes, sportive et formation	10 000,00
		frais de fonctionnement	1 000,00
location chronotir	300,00	frais réunion crjs	1 000,00
fond propre	6 190,00	déplacements mission	150,00
		frais bancaires	210,00
		cotisation CDOS	130,00
		frais postaux	100,00
interets livret	100,00		
Bénévolat	9 000,00	Bénévolat	9 000,00
total recettes	27 590,00	total dépenses	27 590,00

Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 2 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
Mesdames et Messieurs les archères et archers

Vous êtes cordialement invités aux Assemblées Générales (ordinaire et électorale) le 28 JANVIER 2023 à partir de 14h00 à SAINT AUBIN LES ELBEUF, salle Thommeret, rue André Gantois (derrière la Mairie)

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est la Présidente ou le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité. En cas d'empêchement, la Présidente ou le Président de l'Association est habilité à désigner (pouvoir) un suppléant, lui-même licencié de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

Rappel sur la présence :

La présence à l'Assemblée Générale est obligatoire pour prétendre à l'organisation d'un concours.
A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous devons tenir une Assemblée Elective

Un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA.

En fonction du barème, le CD 76 a droit à 1 délégué.

Les conditions d'éligibilité sont :

- Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.
- Avoir atteint la majorité légale.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.
- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB :

Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.
En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu.

Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA

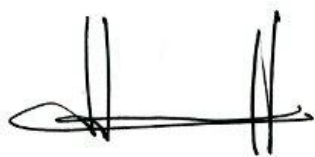
Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général du CD76 avant le 13 janvier 2023 à minuit, suivant le modèle joint.

En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour. Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au Président au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 16 décembre 2022.

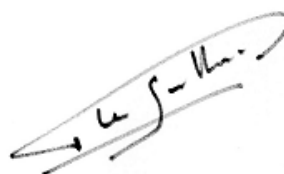
En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76
Robert BLOT



Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e).....Licence N°déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait àle.....

Signature

***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e) B. L. O. T. A. B. G. A. T. Licence N° 2 022 8 000 U déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait à Paris la Défense le 12 Décembre 2022

Signature



***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiraarcplq@live.fr



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76

ELECTION DU DELEGUE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME
A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTA

36 CLUBS ou COMPAGNIES soit	<input type="text" value="129"/>	voix
_____ CLUBS ou COMPAGNIES absents ou excusés	<input type="text" value="20"/>	voix
TOTAL	<input type="text" value="109"/>	voix
EXPRIMEES	<input type="text" value="109"/>	voix
	<input type="text"/>	voix

SCRUTATEURS

NOM PRENOM SIGNATURE JARIV FERE Nicolas

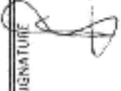











NOM PRENOM SIGNATURE


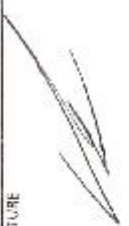










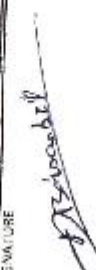


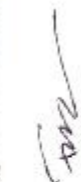
MAHET Bruno


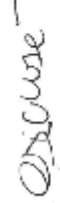


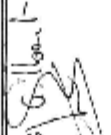



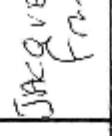

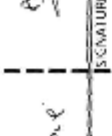
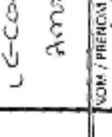




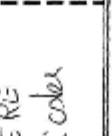
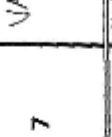

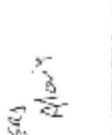

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE




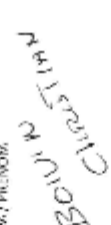





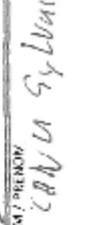


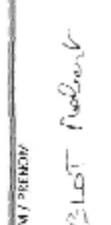


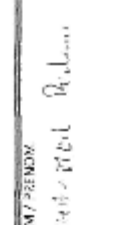


ST AUBIN LES ELBEUF le 28 janvier 2023

Structure	Nombre de bulletins	Votes	Représentant	Emargement présence	Emargement vote
0976087 DE DES ARCHERS SC THYLAIS	80	7	NOM PRENOM DANIEL GARNIER	EMARGEMENT GARNIER	EMARGEMENT GARNIER
0976089 SENE DE O AMC DE NEUFCHATEL	35	3	NOM PRENOM JEAN MARTIN	EMARGEMENT MARTIN	EMARGEMENT MARTIN
0976090 AMC CLUB DE TROUMP	48	4	NOM PRENOM JEAN MARTIN	EMARGEMENT MARTIN	EMARGEMENT MARTIN
0976091 LES ARCHERS/EMANC 3LE/THAIS	42	4	NOM PRENOM JEAN MARTIN	EMARGEMENT MARTIN	EMARGEMENT MARTIN

0976093 ARCHERS VALERIQUEAIS	36	3	NOM / PRENOM RÉGNÉAC Christophe	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976095 G C O BIHOREL	40	3	NOM / PRENOM MALLÉ Benoît	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976096 LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE	19	1	NOM / PRENOM LECIZEN Norte-Denis	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976098 TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB	28	2	NOM / PRENOM	SIGNATURE	LEGENDE
0976099 AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE	5	0	NOM / PRENOM	SIGNATURE	SIGNATURE
0976100 LES ARCHERS BLANCS	50	4	NOM / PRENOM Marche-De Sicre	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976103 CIE MAUBRAISE DE TIR A L'ARC	104	8	NOM / PRENOM LEROY Stéphane	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976104 LES ARCHERS DE PREAUX	69	6	NOM / PRENOM MAYE Jean	SIGNATURE 	SIGNATURE 

0976105 CIE DES ARCHERS D AUFFAY	21	2	NOM / PRENOM VAUTER	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976106 CIE D ARC DE FERRIERES EN BRAY	14	1	NOM / PRENOM Ab. Ex	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976108 CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE	11	1	NOM / PRENOM	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976109 CIE DES MARTINS TIREURS	24	2	NOM / PRENOM Vincent + Alain	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976110 ARC ROBERT LE DIABLE	43	4	NOM / PRENOM DEPIRE DIDIER	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976111 ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST	40	3	NOM / PRENOM CROUSSE CHESTYK	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976112 ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE	65	6	NOM / PRENOM BOISAUBERT Arnaud	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976113 CIE DES ARCHERS AUMALOIS	28	2	NOM / PRENOM SIND FIANCO	SIGNATURE 	SIGNATURE 

0976114 L ARC SAINT ROMANAIS	8	1	NOM / PRENOM Excuse	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976115 CIE D ARCHERS DE GRAND COURONNE	44	4	NOM / PRENOM NICOLAS GILBERT	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976116 MSA ASRUC TIR A L ARC	103	8	NOM / PRENOM JACQUELIN FRANÇOIS	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976117 LES ARCHERS BEUZEVILLAIS	20	1	NOM / PRENOM	SIGNATURE	SIGNATURE	SIGNATURE
0976120 LES ARCHERS DU QUESNOT	55	5	NOM / PRENOM LECONTE ANNE SOPHIE	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976121 LES ARCHERS DU COLOMBIER	38	3	NOM / PRENOM Belle Parat	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976122 ARC CLUB EPOUVILLE	72	7	NOM / PRENOM VANIERE NICOLE	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976124 ARC ROUEN CLUB	83	7	NOM / PRENOM WALTERS ALAIN	SIGNATURE 	SIGNATURE 	SIGNATURE 

0976128 ARCHERS DU GRAND COLMOULINS	18	1	NOM / PRENOM: Devaux Agnes 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976129 LES ARCHERS DES HALLES	23	2	NOM / PRENOM: BOIRE CHRISTIAN 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976130 CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	49	4	NOM / PRENOM: Rivault Anthony 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976131 CIE DES ARCHERS DU RONCHAY	40	3	NOM / PRENOM: CANU Sylvain 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976132 ARCHERS DU ROY GUILLAUME	65	6	NOM / PRENOM: BLOST Frederic 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976133 LÉS ARCHERS DU ROY D'YVETÔT	49	4	NOM / PRENOM: Gauthier Michel 	SIGNATURE 	SIGNATURE 
0976134 1ERE CIE D'ARC DES TEMPLIERS	43	4	NOM / PRENOM: 	SIGNATURE 	SIGNATURE
0976138 LES ARCHERS DE TURRETOT	38	3	NOM / PRENOM: 	SIGNATURE 	SIGNATURE